

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 mars 2023**

Date de convocation :
11 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N° 5970

OBJET :

**DELIBERATION POUR
L'OUVERTURE D'UN CABINET DE
TELECONSULTATION ASSISTEE ET
AUGMENTEE**

L'an deux mil vingt-trois, 16 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, M. METIN, M. BERTIN, M. GAVROY, Mme DHOTEL, Mme LOPEZ, M. PERRIER, Mme MICHEL, M. GRUAT-CHERRIOT, Mme FRENOY, M. FEVRE, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Vincent GAVROY.

M. le maire rappelle qu'il a contacté Pulsy Grand Est pour coordonner les membres impliqués dans la création d'un cabinet de téléconsultation assistée et augmentée.

Suite à la réunion en visioconférence du 16 mars 2023, ce projet pourrait être opérationnel fin mai, début juin 2023.

Afin de pouvoir établir les conventions avec les différentes parties, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal.

La commune s'engage à mettre à disposition l'ancien cabinet infirmier, à le rénover, à fournir le mobilier administratif (bureau, chaises, armoire de rangement), le fauteuil de consultation, le raccordement internet avec un ordinateur.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les documents constitutifs nécessaires à la création d'un cabinet de téléconsultation assistée et augmentée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations
Fait à Saint-Just Sauvage, 17 mars 2023.

Le Maire, Bruno MARTIN

